



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251129-2178591-AR

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le : 01/12/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_697

Objet : Autorisation d'ouverture au public d'un restaurant sous l'enseigne Quick (lots n° 205 A et 205 B) situé dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 022, en date du 04 juin 2025, portant sur un Etablissement Recevant du Public (ERP),

VU l'arrêté municipal n° 2025-581 en date du 03 octobre 2025 autorisant les travaux d'aménagement d'un restaurant sous l'enseigne Quick (lots n° 205A et 205B),

VU la visite préalable à l'ouverture au public de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, réunie le 07 novembre 2025, au centre commercial Westfield Vélizy2, pour l'enseigne **Quick** (lots n° 205A et 205B),

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Service Départemental d'Incendie et Secours des Yvelines, en séance plénière de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, annexé au présent acte, dans son procès-verbal n° 74953, en date du 14 novembre 2025,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public du restaurant sous l'enseigne *Quick* (*lots n° 205A et 205B*) situé dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Article 2 : La présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 28 novembre 2025